

## EPR Hainaut-Brabant wallon Lâchers de vitesse du Tournaisis



En vitesse, l'*Entité Provinciale Réunie Hainaut-Brabant wallon* programme, en 2022, neuf lâchers au total. Deuxième intervenant dans la série de dossiers les présentant : le lâcher situé le plus sur l'Ouest du Hainaut à savoir le lâcher opérationnel dans le Tournaisis. Ce document a été « construit » à partir des informations délivrées par la fédération, des informations qui ont été contrôlées par le comité de l'EPR.

**Structure du lâcher.** Dix sociétés corroborent au lâcher à savoir par ordre alphabétique :

- « *La Rapide* », Callenelle
- « *Les Amis Réunis* », Dottignies
- « *L'Union Néchin* », Estaimbourg
- « *L'Essor* », Froidmont
- « *Le Faucon* », Guignies
- « *L'Hirondelle* », Kain
- « *L'Avenir* », Laplaigne
- « *L'Aile d'Acier* », Péronnes-lez-Antoing
- « *La Liberté* », Taintignies
- « *L'Union* », Tournai.

### **Il faut savoir.**

Les dix sociétés sont réparties dans trois groupements à savoir :

- « *Dottignies-Néchin* » formé par les sociétés de Néchin et d'Estaimbourg,
- « *Entente des Six* » formée par les sociétés de Callenelle, de Froidmont, de Guignies, de Laplaigne, de Péronnes-lez-Antoing et de Taintignies,
- « *Tournai-Kain* » formé par les sociétés de Tournai et de Kain.

Les trois groupements lâchent la **grande vitesse** (Ecouen, Pont-Sainte-Maxence) ensemble sans pour autant présenter un résultat commun. En **petit vitesse** (Maissemy, Niergnies, Noyon), le groupement « *Dottignies-Néchin* » dispose d'un lâcher séparé, « *Entente des Six* » et « *Tournai-Kain* » ouvrant ensemble par contre leurs paniers.

Faute d'épreuve commune, aucun comité n'est établi au niveau du lâcher.

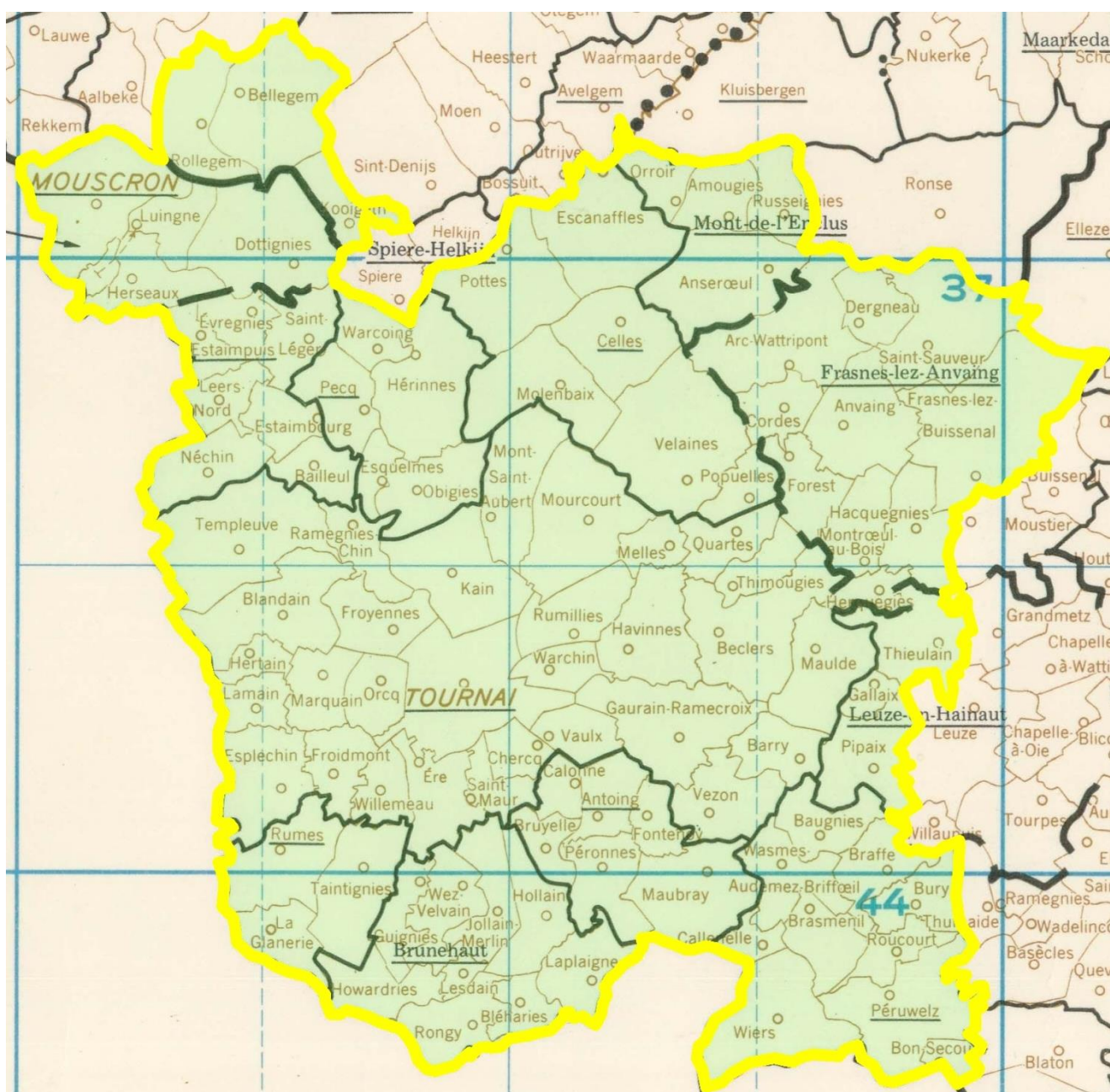
Les pigeons pour le port ne sont pas acceptés.

### Carte du lâcher de grande vitesse.

Le pourtour du lâcher en grande vitesse est déterminé par 47 communes à savoir Mouscron, Luigne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Braffe, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Hacquegnies, Frasnes-lez-Buissenal, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anserœul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger, **Dottignies**, Kooigem, Bellegem et Rollegem.

Toutes les communes reprises dans le périmètre ainsi délimité sont admises.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. Hacquegnies, Herquegies, Frasnes-lez-Buissenal et Montroeuil-au-Bois sont repris en 2022. Spiere ne l'est plus.



## Le point dans les groupements autonomes.

### « Dottignies-Néchin »

Le pourtour de la zone de participation 2022 est délimité par 23 communes à savoir Mouscron, Rollegem, Bellegem, Kooigem, **Dottignies**, Saint-Léger, Warcoing, Hérinnes, Pottes, Escanaffles, Celles, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Kain, Tournai, Orcq, Marquain, Blandain, Templeuve, Néchin, Leers-Nord, Estaimpuis et Herseaux.

Toutes les communes reprises dans le périmètre ainsi délimité sont admises.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. Spiere, commune néerlandophone à facilités, n'est plus reprise en 2022.

#### Comité :

- Prevost Jacques, Dottignies, président,
- Batteur Jean-Paul, Estaimbourg, secrétaire,
- Nottebaert Christophe, Templeuve, Trésorier.

### « Entente des Six »

Le pourtour de la zone de participation 2022 est délimité par 31 communes à savoir Blandain, Marquain, Orcq, **Froidmont**, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Béclers, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.

Toutes les communes reprises dans le périmètre ainsi délimité sont admises.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. Béclers est une commune reprise en 2022.

#### Comité :

- Houzé Geoffrey, Froidmont, président,
- O Alfred, Péronnes-lez-Antoing, secrétaire,
- Baert Damien, Ere, trésorier.

### « Tournai-Kain »

Le pourtour de la zone de participation 2022 est délimité par 35 communes à savoir Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing, Maubray, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Baugnies, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Hacquegnies, Frasnes-lez-Buissenal, Saint-

Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger.

Toutes les communes reprises dans le périmètre ainsi délimité sont admises.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. Hacquegnies, Herquegies, Frasnes-lez-Buissenal et Montroeul-au-Bois sont des communes reprises en 2022.

Comité :

- Mahieu Jean-Claude, Barry, président
- Vallee Philippe, Kain, secrétaire
- Goulem Christian, Barry, trésorier.